

Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)
 Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE
fsu.aude@wanadoo.fr ou fsu11@fsu.fr



Déposé le 16/01/2014

La FSU vous souhaite une bonne année 2014 !

C'est parce que la situation économique et sociale reste difficile que le syndicalisme doit être présent, exigeant et mobilisé. Justice sociale, égalité, progrès pour tous, développement juste et durable... Autant de défis à relever, de conquêtes sociales possibles. Santé, logement, éducation, emploi, fiscalité, retraites, pouvoir d'achat... C'est la vie au quotidien, pour chacun et chacune, qu'il faut améliorer. Et la jeunesse de notre pays doit pouvoir espérer un avenir meilleur. Dans ce contexte, les services publics et la Fonction publique doivent pouvoir jouer tout leur rôle. La FSU reste profondément convaincue qu'ils sont une chance pour notre société et non une charge. Mais la fuite en avant de la réduction des dépenses publiques ne le permettra pas. C'est pourquoi, le partage des richesses, et donc la nécessité d'une réforme fiscale, reste d'actualité. La FSU invite les personnels à se saisir de toutes ces questions car rien ne se fera sans eux.

Cette nouvelle année doit être celle de la réalisation de nos vœux...
 Meilleurs vœux à toutes et à tous !

Siège social :
 FSU 11
 22 bis, Bd de Varsovie
 11000 CARCASSONNE
 Tél.Fax : 04 68 25 54 23
Directeur de la Publication
 Gilbert SARTORÉ
Commission paritaire
 N° 0715 S 07452
 ISSN 1250-0224
 Imprimé par nos soins

SOMMAIRE

- 1 - Edito. Espagne, trente ans en arrière...
- 2 - CDEN du 20/12/2013, Rythmes scolaires.
- 3 - CDEN du 20/12/2013, point de rentrée. Films à voir en février.
- 4 - Injustice au cœur de la fiscalité. Rôle du syndicalisme face à la montée de l'extrême droite.
- 5 - CHSCT du 15 novembre.
- 6 - Impôt : après le temps des crises, l'heure des choix. Campagne contre l'extrême-droite.
- 7- CASA : détournement de fonds. Contre la violence faite aux femmes.
- 8 - PISA 2012. Pour les salaires et l'emploi public.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-Aude. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et les faire rectifier, en vous adressant à la FSU-Aude.

HAUSSE DE LA TVA



Espagne: 30 ans en arrière pour le droit des femmes

La reconnaissance de ce droit serait drastiquement réduite aux cas de viol ou de danger grave et imminent pour la mère ou l'enfant. Ainsi tout est fait pour dissuader voire empêcher les femmes d'avorter : il leur faudrait subir plusieurs expertises et/ou avoir porté plainte. C'est un cadeau fait à la droite la plus conservatrice et surtout à l'Église qui organise depuis plusieurs semaines des manifestations pour obtenir cette loi. La FSU se bat pour défendre et promouvoir les droits des femmes, dont celui de disposer librement de son corps. Le droit à l'avortement en est une des reconnaissances les plus élémentaires. Elle s'implique notamment en France pour exiger la (ré)ouverture des centres d'IVG et dénonce les manifestations de SOS-Tout-Petit devant l'hôpital Tenon à Paris. La FSU est solidaire les femmes espagnoles qui se battent contre la mise en cause de leurs droits, que représente la restriction de l'IVG.
Ne laissons pas l'obscurantisme et l'ordre moral édicter leurs dogmes rétrogrades.

CDEN du 20 décembre 2013

Déclaration de la FSU11 sur les rythmes scolaires

C'est à dessein que notre première déclaration insiste d'abord sur les conditions d'enseignement car si les rythmes scolaires constituent un levier de la nécessaire transformation de l'École pour autant ils étaient loin d'être une priorité. L'urgence était à améliorer les conditions d'enseignement en diminuant les effectifs par classe, en développant de façon significative la scolarisation des deux ans, en redéployant des postes RASED en nombre suffisant, en relançant la formation continue,... C'est ce que nous nous sommes attachés à démontrer en premier lieu notamment pour notre département.

C'est bien d'abord sur le scolaire que des investissements conséquents doivent être opérés, car c'est l'école qui nécessite une remise sur pieds, afin que les élèves retrouvent des conditions de travail décentes. Pour cela, ce n'est pas de moins d'école dont ils ont besoin mais de mieux d'école !

Pour la FSU11, habiller une école squelettique avec un manteau de garderie ne fera pas retrouver leur chair aux os. Cette réforme est d'abord une mystification qui consiste à laisser penser qu'il existe un lien scientifique entre modification des rythmes et baisse de l'échec scolaire.

Nul ne peut croire vraiment que la réussite des élèves se joue sur 45 minutes de plus ou de moins à midi ou en fin d'après midi ! Les enfants, même les tout petits, ne souffrent pas de trop d'heures passées à l'école, mais ils souffrent lorsqu'ils s'ennuient à l'école, et surtout lorsqu'il sont en échec dans leurs apprentissages ! Or il apparaît que l'essentiel de la réforme ne consiste pas à s'interroger sur les raisons de l'échec scolaire, avec l'idée qu'on pourrait essayer de corriger ce qui ne marche pas. Il s'agit en réalité d'opérer un transfert de charge sur les municipalités, et, à terme, de municipaliser certains enseignements !

Alors qu'il faut du temps pour comprendre et apprendre à l'école, à la rentrée 2008 le précédent gouvernement a supprimé le samedi matin. Avec l'effet conjugué du fort recul de la scolarisation des enfants de deux ans à l'école maternelle, ce sont deux années d'école que des enfants ont perdues avant leur entrée au collège. La réforme des rythmes non seulement entérine cette spoliation mais, en plus, ajoute sa couche à la désorganisation voulue par la précédente réforme en engageant l'école dans la voie de la territorialisation.

Alors que la diversité des milieux d'apprentissage, la co-éducation bien réfléchiée avec des personnels d'animation formés, est une richesse pour le développement des enfants, cette réforme morcelle, dénature et précarise aussi le « périscolaire », elle le détourne de sa mission en lui confiant ce que l'école ne fera plus. De plus, les annonces gouvernementales sur la possibilité d'assouplir les taux d'encadrement de 1 adulte pour 10 enfants à 1 pour 14 en maternelle et de 1 pour 14 à 1 pour 18 en élémentaire vont non seulement dégrader ces temps mais aussi avoir des conséquences négatives sur l'emploi des salariés.

Les financements envisagés par le ministère et pas réellement pérennisés ne permettront pas de couvrir les dépenses estimées à 150 € par élève et par année. Combien de communes pourront y faire face et maintenir la gratuité ? Dans les zones rurales, encore plus qu'en ville, au moment même où l'État impose des économies budgétaires aux collectivités locales, il sera souvent très difficile de trouver et de rémunérer du personnel formé et notre

département est bien placé pour s'inquiéter de cela. Déjà, dans le pays comme dans notre département, plusieurs municipalités ont fait savoir qu'elles refusaient d'entrer dans un tel dispositif inégalitaire. Monsieur le Préfet, Monsieur le directeur académique, quelle réponse leur sera apportée ?

Alors est-il vraiment question avec cette réforme des rythmes scolaire d'une tentative de réforme dans l'intérêt de l'enfant, ou n'avons-nous pas affaire aux prémices d'une véritable réforme structurelle du système éducatif à venir dans le cadre de la loi de décentralisation organisant l'éclatement du service public national ? La territorialisation des politiques éducatives est devenue pour l'État depuis des décennies un objectif récurrent, un moyen privilégié de se désengager et de limiter les dépenses budgétaires. Alors que chacun sait bien que les collectivités territoriales ne disposent pas toutes des mêmes ressources, et que leurs choix différenciés du fait des configurations politiques locales et des priorités différentes contribuent au renforcement des inégalités territoriales, au risque d'un nouvel affaiblissement de l'unité du service public d'éducation nationale et du droit de tous les jeunes à une formation d'égalité qualité.

D'après une enquête effectuée pour le SNUipp-FSU par l'institut « Harris interactive » auprès de 1497 enseignants : seuls 14 % de nos collègues sont opposés à une réforme des rythmes scolaires, seulement 6 % approuvent la réforme des rythmes proposée par M. Peillon. En d'autres termes, 80 % souhaitent une réforme des rythmes scolaires mais pas celle-là ! Cette enquête, effectuée entre le 15 et 19 novembre 2013, éclaire d'une lumière singulière les mobilisations de l'an passé et celles de ces dernières semaines pour le retrait et la réécriture du décret sur les rythmes scolaires. 100 000 enseignants en grève les 13 et 14 novembre, 135 000 le 5 décembre montrent que le mécontentement est fort et persistant dans la profession.

Pour la FSU, à quelques mois d'échéances électorales, il n'est pas question de hurler avec les loups pour de sombres visées politiciennes bien éloignées de l'intérêt de l'enfant ou de l'amélioration des conditions de travail des enseignants. C'est pourquoi nous tenons ici à réaffirmer ce qui fonde notre action syndicale sur les rythmes scolaires.

La FSU n'est ni pour le statu quo sur la semaine Darcos, ni pour le bricolage actuel sur les rythmes. La FSU se prononce pour la suspension de la réforme, l'abrogation du décret et la réécriture complète d'une autre réforme des rythmes scolaires avec cadrage national. Nous demandons que des discussions sérieuses soient ouvertes pour une réforme des rythmes scolaires qui conjugue réussite des élèves et améliorations des conditions de travail. Depuis des années, nous faisons des propositions en ce sens : plus de maîtres que de classes précisés en 3 maîtres pour 2 classes ; déconnection du temps de travail enseignant du temps d'apprentissage élève avec abaissement du temps de travail enseignant à 18h sans réduction des 27h de classe pour l'élève ; mise en place effective de maîtres à dominante ; ...

Si l'on veut réussir une réforme, il faut s'en donner les moyens et consulter les personnels directement en prise avec la réalité des écoles. Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale serait bien inspiré d'ouvrir des discussions en ce sens. L'avenir de nos élèves, celui de l'école de la République méritent bien cela.

CDEN du 20 décembre 2013 Déclaration de la FSU11 : Point de rentrée

Lors de sa conférence de presse de rentrée, Monsieur le Ministre de l'Education nationale a souhaité que « *le changement se marque tout de suite* » et il a même précisé « *des changements importants ont lieu dès cette rentrée* ». Après plus de 5 ans de mépris, de contre-réformes tous azimuts, de suppressions massives de postes et de dégradations sans précédents des conditions de travail, les enseignants aussi aspirent au changement. Ils espéraient qu'avec les ambitions affichées par le nouveau gouvernement, on allait enfin pouvoir inverser le cours des choses, mais ils sont bien obligés de constater que ce n'est pas le cas ! Et c'est aujourd'hui, le plus souvent, la déception et la colère qui sont au rendez-vous.

A commencer par le gel des salaires - sujet sur lequel le projet de budget 2014 n'apporte aucune amélioration – un gel qui se traduit désormais par une baisse du salaire net, vérifiable chaque mois sur la feuille de paye. Par conséquent, cette situation étant inédite depuis la Guerre, on comprendra que le discours sur la reconnaissance du métier d'enseignant ne passe pas, particulièrement dans le 1er degré français, pointé du doigt par diverses études internationales. Chacun sait calculer : la prime de 323 € nets qui vient d'être octroyée aux professeurs d'école et qui sera versée en deux fois, ne couvre même pas les pertes accumulées depuis la mise en place du gel, mi 2010.

Déception également à propos des conditions de travail dégradées, dont nos élèves pâtissent toujours. Rappelons que le quinquennat précédent a laissé de profondes séquelles. Pour les résumer dans notre département, deux chiffres : de 2006 à 2012, le nombre de postes de professeurs des écoles réellement supprimés s'élève à 36, alors que, dans la période, même avec un recensement des 2 ans scolarisés très minoré dans le chiffre officiel, la population scolaire est restée stable à + 22 élèves . Ainsi, la dégradation des conditions d'encadrement par rapport à 2006 s'élève à l'équivalent de 56 postes et à cela pourraient s'ajouter 29 postes pour conserver le taux de scolarisation des 2 ans au niveau de 2006.

Nous avons salué le coup d'arrêt aux suppressions de postes donné par le nouveau gouvernement l'an dernier. Mais à la faveur du battage médiatique autour de la refondation de l'école, nous étions en attente de mesures d'ampleur. Il n'en fut rien, bien que la FSU11 ait, à nouveau, indiqué l'absolue nécessité d'un plan d'urgence conséquent pour notre département, lors de la tenue des CTSD et CDEN de début d'année. Là encore, deux chiffres suffiront : une très insuffisante dotation de 9

postes (amputée de 4 postes déjà engagés lors de la carte scolaire 2012) pour faire face à 312 élèves supplémentaires soit 1 poste pour 62,4 élèves ; par rapport à la rentrée 2012, malgré les moyens injectés par le nouveau ministère, nous sommes donc en déficit de 16 postes d'enseignants pour conserver les conditions d'encadrement de la rentrée 2012 qui étaient déjà peu reluisantes. Rappelons que selon notre chiffre de février dernier, pour améliorer de façon significative la scolarisation dans notre département, nous revendiquons au moins 108 postes : 68 postes pour pallier aux sureffectifs, 27 pour les rased, 10 pour le remplacement et 3 pour l'animation-soutien, sans compter le financement des nouveaux dispositifs.

Dans ces conditions, la disproportion entre la réalité, l'impact des mesures prises et l'emphase des discours nous paraît bien cynique eu égard à l'avenir de notre jeunesse. Ainsi, l'effort souhaité par le ministre pour la scolarisation des enfants de « 2 ans » ne restera que symbolique pour notre département. Et ce n'est pas l'affichage de 2 postes consacrés à cela qui fera oublier que notre département a subi une baisse constante dans ce domaine, passant de 45 % de 2 ans scolarisés en 2000 à 12 % en 2012. Cela a eu pour effet de mettre à mal la tradition d'accueil des 2 ans importante dans notre département rural.

Ainsi également le dispositif « plus de maîtres que de classes », pour lequel plaide le SNUipp depuis des années. A peine 2 postes lui ont été dédiés, pour les 31 104 élèves que compte notre département. Sachant que la dotation académique pour la rentrée 2014 s'élèvera à 130 postes à répartir entre les 5 départements et que des consignes ministérielles ont déjà été données pour baisser de 2/3 l'effort sur le dispositif « maîtres supplémentaires », on peut mesurer combien là aussi l'affichage ministériel n'en reste qu'au symbole, très loin de la revendication portée par le SNUipp-FSU de 3 maîtres pour 2 classes !

Pour un département qui se trouve en 30ème position au niveau rural et qui vient de remonter à la deuxième place au niveau des difficultés sociales, est-il bien raisonnable de laisser le taux d'encadrement (P/E) se dégrader au point de rejoindre la moyenne nationale ?

Pour la FSU, sans un plan d'urgence, notre département ne pourra pas retrouver des conditions d'apprentissage qui, en instaurant une vraie priorité pour l'école primaire, portent l'ambition de la réussite pour tous les élèves.

Deux films à recommander début février à Carcassonne au Colisée

Le jeudi 6 février à 20 h 30 :

NE VIVONS PLUS COMME DES ESCLAVES de Yannis YOULOUNTAS qui sera projeté en présence du réalisateur. Où il est question des dérives sécuritaires et de la catastrophe sociale et écologiques dans nos sociétés dominées par l'ultra libéralisme.

Cette séance est organisée par les **Amis du Monde Diplomatique, les Amis du Cinoch, le Colisée.**

Le mardi 11 février à 20 h 30 :

L'ESCALE de Kaveh BAKTIARI retrace le quotidien de quelques iraniens cachés dans un appartement à Athènes en attendant leur départ pour l'Europe du Nord et leurs faux papiers.

Une touchante galerie de portraits d'hommes dépossédés de tout, sauf de leur dignité.

Cette séance est soutenue entre autres par **ACAT, ADDE, AMNESTY INTERNATIONAL, LDH, RESF.**

Fiscalité : L'injustice au cœur de la fiscalité 2014

A l'étude du Projet de Loi de Finances, on s'aperçoit que, si l'ensemble des prélèvements obligatoires sont « quasi stabilisés » et qu'il y a une pause fiscale pour les entreprises, la fiscalité sera sensiblement alourdie pour de nombreux ménages. Ce budget indique la logique et l'orientation du gouvernement : il est marqué du choix dogmatique de l'austérité exigée par la commission européenne et espérée par les marchés financiers. Ce projet de Loi est en cours de discussion au Parlement.

Côté dépenses

Quinze milliards d'euros de coupes budgétaires sont programmées, dont 9 dans le budget de l'État et 6 dans le budget de la protection sociale. Les deux ministres, Moscovici et Cazeneuve, se glorifient : «au final, ces dépenses, hors charge de la dette et des pensions, sont en baisse de 1,5 milliard, ce qui est inédit sous la V^e République». Concrètement, les fonctionnaires sont mis à la **diète salariale pour la quatrième année consécutive**, seuls les agents de la catégorie C (les plus mal payés, parfois avec des grilles indiciaires en dessous du SMIC) connaîtront une «revalorisation» à compter du 1^{er} janvier (ce qui représente une augmentation comprise entre 4,6 à 46 euros mensuel!).

L'emploi public est globalement mis à mal : 13 123 postes sont supprimés dans les ministères dits non prioritaires (7 881 à la défense et 2 564 à l'économie et aux finances), pour 10 979 créations annoncées, pour l'essentiel dans l'éducation. L'ensemble des ministères devront fonctionner avec un budget rogné de 2%. Si des budgets augmentent, notamment ceux de l'éducation et l'emploi (pour financer la montée en charge des emplois aidés), celui de la justice stagne, ce qui induira la baisse de 32 millions de l'aide juridictionnelle accordée aux plus pauvres ! Cette décision suscite la colère bien légitime des syndicats de magistrats. La culture n'est guère mieux lotie avec une baisse de 2,5% de son budget, ce qui conduit la ministre à renoncer à tout nouveau grand projet.

Les collectivités territoriales, ainsi qu'une série d'opérateurs publics (Agence de l'eau, centre national du cinéma, ...), sont aussi mis à contribution à part égale pour un total de 3,3 milliards et devront tailler dans les aides accordées. Le ministère de l'économie et des finances annonce dès à présent que cette baisse passera à 3 milliards l'an prochain !

Enfin les régimes sociaux devront tailler sévèrement dans leurs dépenses : 5,8 milliards d'euros au total, dont 2,9 milliards pour la seule assurance maladie.

Côté recettes

Le Projet de Loi de Finance se caractérise par une incroyable inégalité de traitement. Pour s'en convaincre, observons simplement que les recettes de l'impôt sur le revenu augmentent (75,3 milliards d'euros en 2014 contre 71,9 milliards en 2013) alors que celles de **l'impôt sur les sociétés diminuent** (36,2 milliards en 2014 contre 53,5 milliards en 2013) ! On notera au passage que l'impôt sur les sociétés a diminué de 4 milliards par rapport au dernier budget de l'ère Sarkozy!

A contrario, tous les ménages, même les plus modestes, paieront une **TVA alourdie** de 19,6 à 20% à compter du 1^{er} janvier prochain. Ce sera une ponction de 6,5 milliards d'euros qui sera durement ressentie dans le porte monnaie de la partie de population la plus défavorisée ! Pour ces derniers, cette nouvelle baisse de pouvoir d'achat aura immédiatement et directement des répercussions sur leurs conditions de vie via leurs capacités d'achats de biens de première nécessité.

L'activité économique s'en ressentira, hypothéquant un peu plus l'emploi. La fragile croissance annoncée pourrait bien s'envoler !

Côté ménages

Baisse du plafond du quotient familial de 2 000 à 1 500 euros par demi part (1 milliard d'euros).

Suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité : 61 euros pour un collégien, 153 pour un lycéen et 183 pour un étudiant (440 millions d'euros).

Suppression de l'exonération sur la majoration de 10% des retraites pour charge de famille (1,2 milliards d'euros).

Côté entreprises

Montée en puissance du crédit impôt compétitivité emploi (CICE), dont l'utilisation ne fera l'objet d'aucun contrôle (10 milliards d'euros, à terme ce crédit représentera 20 milliards d'euros !). Ce cadeau atténue fortement l'augmentation de 500 millions de contribution des entreprises, suite à la transformation de «l'Imposition Forfaitaire Annuelle» en contribution sur «l'Excédent Brut d'Exploitation».

Avec la mise en place de la «taxe exceptionnelle» à 75% sur les salaires «des revenus» dépassant 1 million d'euros annuel, le gouvernement s'offre un peu de bonne confiance dans un océan de reniement !

Réduction des dotations aux communes : la triple peine pour les ménages !

Pour les communes les plus petites, massivement représentées dans notre département, c'est la triple peine. D'abord parce que leurs dotations de fonctionnement (comme la dotation d'équipement) vont mécaniquement baisser. Ensuite parce que les départements et régions, qui voient eux aussi les dotations de l'État baisser, jouent un rôle déterminant par l'apport de subventions aux communes pour le financement de nombreux projets. Leurs capacités budgétaires se réduisant, la répercussion sur les communes sera directe et immédiate. Enfin, pour ne prendre que l'exemple de l'Agence de l'eau, celle-ci apporte une part non-négligeable aux communes pour le financement des travaux et études sur les réseaux d'eau, budget qui est souvent le plus important ! L'an prochain la baisse du concours financier de l'État aux collectivités locales passera à 3 milliards, l'asphyxie ne sera peut-être pas très loin !

Si on met en rapport ces annonces et la charge imposée par la mise en place des **activités périscolaires**, on peut craindre les pires scénarios : augmentation des impôts locaux (qui est et reste injuste dans son calcul) et augmentation de la prise en charge par l'utilisateur du service ! **Ce qui pourrait bien aboutir à la suppression pure et simple des activités périscolaires ou encore à l'exclusion de nombre d'enfants.**

A l'initiative des Sections départementales de la CGT et de la FSU, Soirée-débat

Vendredi 17 janvier 2014 de 18 h à 20 h

Au Centre-Colonie espagnole

Rue Vieille de la Citadelle à Béziers :

« Quel est le rôle du Syndicalisme face à la montée du vote d'extrême-droite ? »

Compte-rendu et analyse du CHSCT qui s'est tenu le vendredi 15 novembre 2013.

Visites d'établissements

Le CHSCT a pour mission, entre autres, la visite des établissements relevant de son périmètre d'intervention, dans le département : les écoles, les collèges, les lycées et les services (inspections et services départementaux, CIO...). Au cours de ces visites, une délégation, composée de représentants des personnels, du DASEN ou son représentant, ainsi que d'experts (médecin de prévention, conseiller et assistant de prévention...), observe, écoute, recueille des informations auprès des personnels. Ce n'est pas une visite de contrôle mais une visite qui vise à analyser les difficultés éventuellement rencontrées et émettre des préconisations à destination de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail. A ce titre, le document unique d'évaluation des risques (DUER), le registre santé et sécurité au travail, la fiche de signalement d'un danger grave et imminent sont des sources importantes d'informations pour le CHSCT. Le bilan social départemental, ainsi que le taux d'accidents de service et les arrêts de maladie sont une autre source d'informations. Lors de la réunion du 15 novembre, le CHSCT a décidé à l'unanimité d'un programme de visites pour l'année scolaire 2013-2014 : en priorité, une école qui nous a été signalée pour des risques psychosociaux, ensuite un lycée et un collège dans lesquels des restructurations importantes (fusion) ou des travaux sont programmés, et enfin une école proche d'un site classé « Seveso » (risques industriels majeurs). Chaque établissement recevra une information du CHSCT et le protocole de visite sur lequel nous nous sommes entendus.

Rapport annuel et programme annuel de prévention

Le rapport annuel santé et sécurité a été remis aux membres du CHSCT. Celui-ci concerne exclusivement les enseignants du premier de degré. La FSU est intervenue pour obtenir des informations concernant l'ensemble des agents titulaires et non titulaires relevant de son périmètre (voir plus haut).

Concernant donc les 1757 personnels du premier degré, 30 accidents de service ont été reconnus en 2012 (5 de plus qu'en 2011). 8 sont des accidents sur le trajet et 13 sont dus à des glissades, principalement dans la cour ou les escaliers. Ces accidents ont donné lieu à 429 jours d'interruption temporaire de travail.

Concernant l'évaluation des risques professionnels, la totalité des écoles ont rempli l'application DUER. Nous avons demandé que l'analyse soit portée à son terme afin que les écoles puissent bénéficier d'une analyse et d'un retour sur le travail d'évaluation des risques qu'elles ont entrepris, et que des mesures soient préconisées par le chef de service pour remédier ou prévenir les risques qui ont été évoqués. Par contre, il n'y a que 10 collèges et 5 lycées qui ont établi leur document unique. Nous avons demandé qu'une relance soit effectuée.

Le programme annuel de prévention a été établi en séance. Les visites d'établissements sont la première priorité. Ensuite le groupe de travail sur les risques psychosociaux doit à nouveau se réunir afin d'établir une enquête départementale auprès de tous les agents. Un groupe de travail sera également mis en place pour l'étude des DUER.

Un membre du CHSCT sera associé à la formation des directeurs concernant les questions de santé et de sécurité au travail.

Mr Boban nous a rappelé qu'une formation sur les troubles musculo-squelettiques était organisée pour l'ensemble des enseignants en associant la MGEN.

Suites données aux avis du CHSCT

Lors du CHSCT du 11 juin, la FSU avait voté 4 avis ou recommandations. Le DASEN devait donner suite à ces avis.

Avis N°1 : Lorsque les équipes pédagogiques soulèvent des problèmes sur la mise en place de l'organisation de la semaine scolaire, le CHSCT recommande que le directeur académique, président du CHSCT, décide reporter la mise en œuvre de la réforme à 2014.

Le DASEN nous a répondu qu'il n'était pas de son ressort de reporter cette mise en place et que ceci incombait aux maires des communes.

Avis n°2 : L'organisation du remplacement des personnels enseignants ne doit conduire à aucun allongement du temps de service hebdomadaire des enseignants remplaçants.

Un groupe de travail a été mis en place et s'est réuni deux fois depuis la rentrée. La prochaine CAPD abordera ce problème. Un décret est en cours de discussion au niveau ministériel.

Avis n°3 : Le CHSCT recommande que les salles de classe ne soient pas utilisées pour les activités péri-éducatives afin que les enseignants du 1er degré puissent les utiliser dans le cadre de leur travail de préparation, de correction et de réunion pédagogique ou éducative.

Une charte de bonne utilisation des locaux scolaires devraient être établie.

Avis n°4 : Le CHSCT recommande que les installations sportives (en conformité avec l'application des programmes et la sécurité des élèves) restent à disposition de l'Education nationale pour la mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS obligatoire, l'animation du sport scolaire, le fonctionnement des sections sportives scolaires, le fonctionnement des classes à horaires aménagés, la mise en œuvre du volet sportif de l'accompagnement éducatif.

La charte devrait également faire mention de ce problème.

Il est important de nous faire parvenir toute dérive liée à un de ces problèmes.

Moyens de fonctionnement des membres du CHSCT

Le protocole d'accord sur les risques psycho-sociaux dans la Fonction publique, signé le 20 octobre, propose en annexe la mise en place de moyens pour le fonctionnement des CHSCT. Les CHSCT du privé, installés depuis 30 ans, bénéficient de moyens bien supérieurs pour fonctionner. Ce protocole permet néanmoins aux Recteurs de dégager du temps de décharge pour chaque CHSCT départemental ou académique. Notre département comptant 4669 agents, un jour et demi est accordé pour le fonctionnement des membres du CHSCT départemental : un jour pour le secrétaire et une demi-journée pour un membre de l'UNSA. Des moyens restent encore disponibles, d'après le protocole d'accord.

Philippe BAILLOU

Impôts : après le temps des crises, c'est l'heure des choix

LE CERCLE. par Bernadette Groison

Le constat d'une situation sociale dégradée et explosive est maintenant une triste évidence. Le gouvernement doit réagir et appliquer une politique qui redonne confiance aux citoyens.

Si beaucoup de citoyens sont aujourd'hui désespérés et découragés, je ne crois pas qu'une grande majorité d'entre eux soit devenue sectaire, voire raciste, ou encore qu'elle soit acquise aux idées de l'extrême droite. Malheureusement, il me semble que les mouvements réactionnaires cherchent à profiter des conséquences de la crise économique et sociale. Le risque que ce ras le bol s'exprime ainsi est bien réel.

C'est pourquoi je crois qu'il y a urgence. Urgence, car il faut que le gouvernement entende. Il faut qu'il réponde aux salariés, du public comme du privé, aux jeunes, aux chômeurs, aux retraités, à tous ceux qui attendent, dans leur vie quotidienne, les changements promis. Ces personnes souffrent depuis trop longtemps du chômage, de la multiplication des plans de licenciements, de la précarité, de conditions de travail dégradées, d'un pouvoir d'achat en baisse.

Toutes les dernières enquêtes montrent que l'emploi, les salaires ; la protection sociale sont les préoccupations majeures des Français. Et je pense que le gouvernement doit y répondre de façon concrète.

C'est donc l'heure des choix.

Car il me semble que ce n'est pas la crise pour tout le monde. Et parmi la multiplication des revendications, certaines sont plus urgentes que d'autres, des colères plus justifiées que d'autres aussi.

Tous les indicateurs montrent que les politiques conduites par la droite ont creusé les écarts. Une partie de la population s'appauvrit alors que d'autres voient leurs revenus accrus. Et de plus les bénéficiaires sont loin d'être tous réinvestis.

En effet, je pense que certains, s'ils ont de forts moyens de pression sur le gouvernement, ne sont pas en réelles difficultés.

Or, les hésitations du gouvernement, ses reculs, ses choix, sa facilité à répondre aux « pigeons », « dindons », « patrons » et autres groupes d'influence sont incompréhensibles par ceux dont le travail fait pourtant aussi la richesse du pays.

Selon moi, l'heure n'est pas à opposer les uns aux autres, ni à nier le rôle des entreprises. Cependant, je crois que l'effort n'est pas partagé et ce constat est lui aussi bien réel.

Alors quid du retour sur le crédit impôt recherche ?

Quid de la remise en cause du crédit impôt compétitivité emploi ?

Quid d'un réel partage des richesses pour mettre à bas cet « ennemi » de la finance ?

Quid de la lutte contre la fraude fiscale ?

Il me semble important que le gouvernement avance sur ces sujets.

De plus, je pense fermement que le débat sur la fiscalité doit permettre d'engager une réforme fiscale redistributrice de richesses.

Cette réforme je la vois juste. Selon moi, elle doit être progressive et faire aussi la preuve de l'utilité de ces impôts : création d'emplois, services publics de qualité, protection sociale améliorée.



Il est urgent d'engager une politique de relance économique, permettant de construire la transition écologique, luttant contre les dépenses publiques consenties à des intérêts privés, permettant le progrès social pour tous. Gageons qu'elle sera soutenue par la population...

Face au doute, à la défiance, à la désespérance, je crois fermement qu'il faut opposer un vrai projet de société. Ce projet doit donner du sens aux valeurs démocratiques, il doit être porteur de perspectives, de progrès pour tous. C'est à ce prix que l'on redonnera confiance aux citoyens.

A mon sens, le gouvernement doit donner ce cap et le tenir en s'appuyant sur le mouvement syndical et social.

J'attends des gestes forts de sa part. Ils redonneraient espoir et permettraient un rassemblement nécessaire pour préparer l'avenir.

FSU, CGT, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL campagne unitaire contre l'extrême droite

Lancement de la campagne unitaire des organisations syndicales et étudiantes CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL.

Unitaires contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques.

Les absences de réponses aux questions sociales vécues par les salariés, les privés d'emploi, les retraités mais aussi les jeunes ainsi que la crise avec ses conséquences dramatiques fournissent un terrain exploité par l'extrême droite. Les politiques d'austérité génèrent une aggravation du chômage, le développement des inégalités sociales, de la précarité, de la pauvreté et des processus d'exclusion. Cela accroît la désespérance sociale.

La montée des idées et de l'influence de l'extrême droite, et particulièrement du Front National, impacte le monde du travail et par conséquent le mouvement syndical. Par leur histoire, leurs traditions, leurs valeurs, dans leurs pratiques et leurs capacités à proposer et agir au quotidien contre les inégalités et les injustices, les organisations syndicales sont confrontées aux propos, aux programmes, aux idées et pratiques de l'extrême droite, qu'elles sont déterminées à combattre.

Dans un contexte européen marqué par la remontée de cou-

rant d'extrême droite, nos organisations syndicales récusent la banalisation d'un parti dont l'histoire, les idées et pratiques n'en demeurent pas moins antirépublicaines, xénophobes et sexistes. Les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires ont décidé d'initier un travail en commun afin d'unir leurs forces pour construire un argumentaire, utilisable par tous les militants sur l'ensemble des territoires, sur les différentes questions sociales en jeu.

Ce travail s'inscrit dans le prolongement de l'appel « La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme » signée en mars 2011.

Pour lancer cette campagne commune, elles organisent une journée de travail sous forme d'ateliers autour de thématiques diverses, le 29 janvier prochain à Paris. Cette journée se conclura par un temps fort d'expression syndicale, sous la forme d'un meeting avec la participation des premiers responsables de nos organisations, à Montreuil.

Nous entamerons ainsi une campagne de longue durée qui sera marquée par des initiatives larges communes dans les entreprises, administrations, services publics, localités et départements.

CASA : DETOURNEMENT DE FONDS !

Depuis avril 2013, les retraités imposables sont tenus de payer 0,3 % sur leur pension au titre de la CASA (Contribution Additionnelle pour la Solidarité et l'Autonomie), ponction qui va s'accroître du manque à gagner dû au retard de 6 mois (d'avril à octobre) pour le réajustement des pensions en fonction de l'indice des prix et de la fiscalisation du complément retraite pour les familles ayant 3 enfants et plus. Bien loin d'une prise en charge solidaire, puisque incombant aux seuls retraités, cette CASA était présentée comme une contribution des retraités à la prise en charge de la perte d'autonomie. Qu'en est-il dans les faits ?

Destination oubliée.

En 2013, les sommes collectées à ce titre n'ont pas été utilisées à cette fin : elles ont servi à réduire le déficit du FSV (Fond de Solidarité vieillesse) qui finance le minimum vieillesse et prend en charge les cotisations retraites des chômeurs. Pascal CHAMVERT, président de l'association des directeurs au service des personnes âgées, traduit ainsi le mécontentement de la profession : « nous avons calculé qu'avec cet argent on pourrait créer 22000 emplois à domicile comme en établissement ». En 2014 sur les 600 perçus, 100 millions seront orientés vers la dépendance (30 pour l'aide à domicile et 70 pour les maisons de retraite).

Ce n'est qu'en 2015 que la CASA (évaluée à 645 millions) sera totalement affectée à sa destination.

Un calendrier qui suscite inquiétude et vigilance.

En raison des contraintes budgétaires, la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie déjà promise sous Sarkozy est encore différée. Selon le gouvernement, elle va se faire en deux temps, avec d'abord principalement tout ce qui peut favoriser le maintien à domicile (aides financières mais aussi techniques, adaptation des logements, etc.). François Hollande a promis que 80 000 logements seraient adaptés aux besoins des personnes âgées. Une deuxième étape, visant à aider les personnes âgées à assumer le coût des maisons de retraite médicalisées, interviendra dans "la seconde partie du quinquennat", avait précisé Jean-Marc Ayrault le 14 octobre, en annonçant le calendrier de ce chantier interministériel. Lorsque l'on sait que les engagements financiers publics concernant la dépendance s'élevaient à plus de 24 milliards en laissant pas mal de personnes âgées sur le bord du chemin, on mesure que les sommes prévues (voir plus haut) ne feront pas le compte.

Pour la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (FNAQPA) "la loi accouche d'une réformette de l'APA". "Une approche globale du vieillissement, ce n'est pas de séparer domicile et établissements. C'est très inquiétant", a estimé son directeur, Didier SAPY.

Tout en restant vigilants, nous ne pouvons que partager les inquiétudes ici exprimées quant à la future « grande réforme » promise.

Guy AYATS

Contre les violences faites aux femmes : agir au quotidien

Comme chaque année, la FSU appelle à manifester lors de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes du 25 Novembre. À Paris, la manifestation est le 23 novembre, la FSU appelle également à rejoindre les actions et cortèges qui auront lieu partout en France à cette occasion sur cette période. Les femmes principales victimes de la crise et des conflits.

La crise économique a un impact spécifique sur les femmes, sur leurs emplois comme sur les services publics, dont elles sont les principales usagères, et ce d'autant plus que leur pays est soumis à des plans d'austérité drastiques. Dans ce contexte, il est essentiel de construire et soutenir partout où cela est possible des résistances et des solidarités internationales comme cela se fait à travers la Marche Mondiale des femmes notamment.

Dans les pays touchés par des conflits armés, les femmes sont victimes de viols massifs utilisés comme armes de guerre.

Les femmes subissent aussi un retour en force de l'ordre moral et de valeurs qu'on aurait pu croire dépassées. Ce sont les mêmes résistances patriarcales qui s'expriment dans le refus du mariage et de la parentalité pour toutes et tous, et, pour prendre des exemples récents, dans les réactions hostiles au dispositif « ABCD égalité », destiné à lutter contre les stéréotypes à l'école primaire.

Si les luttes féministes ont permis des avancées significatives, des différences de salaires et de progression de carrière perdurent, avec leurs conséquences lourdes sur les retraites des femmes. La FSU poursuit son combat syndical pour atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. C'est en ce sens qu'elle a signé le protocole Femmes/Hommes dans la Fonction publique où les inégalités sont aussi une réalité.

Les femmes subissent toujours des violences au quotidien : violences verbales, violences physiques, violences psychologiques et violences conjugales, agressions sexuelles, viols, sans compter le sexisme ordinaire relayé par les médias notamment.

Partout dans le monde, violences et inégalités ont leur source dans le système de domination masculine, même si sa concrétisation dans le quotidien peut varier selon les cultures. En filigrane, on retrouve partout des femmes infériorisées, cantonnées à la sphère domestique - ou majoritairement en charge de

celle-ci -, en même temps que leur prétendue disponibilité sexuelle dont les publicitaires se servent en permanence, provoquant un sentiment d'impunité de la part des auteurs de harcèlement sexuel ou de viols.

Il s'agit donc bien de lutter contre les stéréotypes, responsables des assignations de genre, car c'est d'abord dans les consciences que l'égalité doit devenir réelle.

Et la FSU milite aussi pour une loi cadre contre les violences faites aux femmes.

La FSU s'est engagée dans des campagnes en faveur de l'abolition de la prostitution. La prostitution est une violence subie majoritairement par des femmes, qui a souvent des causes économiques, et son abolition passe aussi par l'éducation. Ceci passe par des politiques publiques de développement de dispositifs d'accueil et de suivi, la suppression du délit de racolage pour les prostitué-es instaurée par le gouvernement Sarkozy, l'accès aux droits sociaux, une politique réelle d'insertion sur le marché du travail pour les personnes prostituées qui veulent sortir de la prostitution, le développement des moyens dans la lutte contre la traite des femmes et le proxénétisme.

La FSU revendique, afin de combattre le sexisme, une éducation prenant en compte les résultats scientifiques issus des études sur le genre et son inscription dans les contenus et programmes d'enseignement, de la maternelle à l'université. Elle promeut une éducation à l'égalité et à la diversité dès le plus jeune âge, qui intègrerait une éducation à la vie sexuelle et affective tout au long de la scolarité. Cette éducation à la sexualité doit aussi concerner la relation affective, le désir, le respect entre partenaires, la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie, la transphobie.

La lutte contre les violences passe par celles pour plus d'égalité !

C'est par la lutte pour une société plus juste, contre les inégalités et la précarité, que nous ferons avancer les droits des femmes et reculer les violences qui leur sont faites.

La FSU a appelé à manifester pour la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes à Paris le 23 novembre 2013 .

PISA 2012 : l'école française plus que jamais face au défi des inégalités sociales

L'enquête PISA publiée le 3 décembre 2013 montre des résultats français stables et dans la moyenne des pays concernés, mais à nouveau une montée des inégalités sociales face à l'école.

Sur ce classement international dont les limites sont évidentes, des précautions sont de mise : les systèmes éducatifs fonctionnent différemment selon les pays, PISA n'évalue pas tout, et l'objectif du système français n'est pas de « réussir à PISA ».

Alors quels enseignements en tirer pour la France ?

Il est intéressant de regarder ce que nous dit PISA depuis la première enquête de 2000. La principale caractéristique française se situe dans l'importance des inégalités entre les jeunes devant la réussite scolaire. Ces inégalités (scolaires mais aussi de genre et ethniques) sont fortement corrélées aux inégalités sociales. L'école reproduit donc en son sein les inégalités sociales qui marquent notre société, sans parvenir à les surmonter.

PISA éclaire donc une situation que nous connaissons bien et qui se traduit par un nombre important d'élèves en difficulté tout au long de leur parcours scolaire et par un nombre élevé de sorties sans qualification.

Ce constat renforce la détermination de la FSU à agir pour une réelle transformation du système éducatif. Après des années de destructions (suppression de postes, de la formation des enseignants,...) et de dégradations en profondeur des missions et des conditions de travail (stigmatisation des enseignants, prescriptions et pilotage du système éducatif par la performance), qui ont aggravé les inégalités scolaires, il est grand temps de reconstruire le service public de l'éducation pour permettre une réelle démocratisation de l'école.

Pour cela, la FSU réaffirme tout d'abord son ambition d'une exigence identique pour tous les jeunes. C'est un enjeu majeur des discussions qui s'ouvrent sur la rénovation des programmes et sur l'éducation prioritaire : les contenus, exigeants et mobilisateurs, doivent s'adresser à tous, y compris au sein de l'éducation prioritaire qui ne constitue pas une école « à part ». L'école doit être pensée en priorité pour les jeunes qui en sont le plus éloignés, celles et ceux qui n'ont qu'elle pour apprendre. Il s'agit d'assurer vraiment la réussite de tous, à tous les niveaux, de l'école maternelle à l'enseignement supé-

rieur. Cela passe par un système scolaire commun, le plus inclusif possible et sur le plus long parcours possible. La FSU réaffirme qu'une politique ambitieuse de discrimination positive, par son effet compensatoire, doit permettre aux plus démunis de réussir dans le cursus scolaire commun. Alors que les inégalités se creusent, et que les difficultés sociales sont immenses, il ne serait donc pas pertinent de réduire la surface de l'éducation prioritaire.

Alors que s'ouvrent les chantiers sur les métiers de l'éducation, la FSU redit avec force qu'il faut redonner à tous les personnels la capacité et les moyens de faire mieux leurs métiers. L'école doit jouer son rôle d'amortisseur des inégalités et être en mesure de rétablir la justice dans les destins scolaires des élèves. Il s'agit de permettre aux enseignants de pouvoir réellement agir dans la classe, car c'est là que se joue l'essentiel des apprentissages, et à tous les personnels de mieux accompagner les élèves dans leur parcours scolaire. Formation initiale et continue, reconnaissance du « travail invisible », développement du travail en équipes pluri-professionnelles, retour sur l'autonomie des établissements au bénéfice d'une autonomie pédagogique des équipes, questions d'effectifs, de temps, de programmes et de pratiques professionnelles... tout doit être traité et déboucher sur des mesures concrètes qui ne doivent pas faire l'impasse sur la revalorisation des métiers de l'éducation nationale et l'amélioration des conditions de travail.

Cette reconquête du système éducatif doit se faire avec les personnels car aucune transformation du système éducatif n'est possible sans eux, sans la reconnaissance de leur métier et de leur travail. Pour permettre ces améliorations urgentes et indispensables, des moyens sont nécessaires partout, et en priorité là où ils sont notoirement insuffisants. Un investissement qui doit concrétiser la priorité à la jeunesse décidée par le gouvernement. Un investissement d'avenir aussi pour notre société. L'élévation du niveau de qualification reste une des conditions indispensables pour faire face à la crise et aborder les mutations économiques et culturelles à venir.

Pour les salaires et l'emploi public

Pétition FSU, CGT, CFDT, Unsa, Solidaires, CGC et CFTC de la Fonction publique Signature en ligne : site-syndicat.org

Nos organisations syndicales constatent qu'à ce jour la valeur du point d'indice est toujours bloquée et ce, depuis juillet 2010. Cette situation sans précédent a de graves répercussions sur les rémunérations et le pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique. Au-delà de ses effets désastreux pour les personnels, une telle politique salariale pénalise la nécessaire relance économique ce qui contribue de fait à la dégradation de l'emploi.

De fait, les pertes intervenues, la dépréciation des carrières et le tassement des grilles ont atteint des niveaux insupportables. Alors que le gouvernement semble ne pas vouloir rompre avec cette politique désastreuse pour 2013, nos organisations syndicales estiment à l'inverse que l'augmentation immédiate de la valeur du point est une nécessité.

Sur l'emploi public, le gouvernement n'ouvre pas de réel espace de dialogue social. La poursuite – quand ce n'est pas l'aggravation – des suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs handicape lourdement la qualité du service public rendu et détériore encore les conditions de travail des personnels.

Nos organisations syndicales considèrent qu'il faut mettre un terme aux suppressions d'emploi et mettre en œuvre les créations et la politique de recrutement nécessaires à la qualité des missions de services publics.

Pour :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice dès 2013.
- Une politique de l'emploi à la hauteur des besoins du service public, ce qui implique l'arrêt des suppressions d'emplois qui obéissent à des règles purement comptables et la création des emplois nécessaires.